

## COURRIER

**COUP!  
DE GUEULE!**

# La mer est le dernier espace de liberté



Lecteur de votre revue, un article de juin m'a particulièrement mis en colère. En effet j'ai découvert que vous aviez fait, via Facebook, un sondage sur le permis pêche en mer !  
J'ai 68 ans, je navigue et pêche depuis ma plus jeune enfance. À l'époque, un de nos emblèmes « LIBERTÉ » avait encore un sens. Nous vivions alors dans un monde où le bon sens était de rigueur !  
Déjà en 1973, alors que je travaillais dans la plaisance sur Saint-Malo, le président de la fédération des pêcheurs plaisanciers se battait contre l'état pour conserver cette liberté de pêcher en mer.  
Alors aujourd'hui, de grâce, ne soulevez pas l'appétit féroce d'un état qui ne sait plus où prendre de l'argent et mettre fin à nos dernières libertés.  
La pêche en mer est une des rares et, probablement, la dernière liberté que nous avons encore le droit de pratiquer gratuitement. Les arguments contre, que vous faites figurer dans votre article et retenus comme pertinents, sont pour la plupart non recevables, même s'ils s'inscrivent dans la pensée du moment où il faut tout réglementer, tout encadrer, tout protéger, tout interdire...  
Oui, un effort doit être fait pour former et informer le public. Mais cela passe et passera par la formation à l'école des plus jeunes, si on veut notamment les sensibiliser sur le long terme.  
Tous les contrôles excessifs actuels pratiqués par les affaires maritimes n'y changeront rien, si ce n'est dégoûter les plaisanciers de prendre la mer, dernier espace de liberté et havre de paix. Un permis pêche ne changera strictement rien, pas plus d'ailleurs que le permis bateau qui est une belle ânerie de notre monde moderne où on laisse croire aux gens qu'ils sont en règle, donc qu'ils savent, et donc qu'ils ont

le droit. On en voit tous les jours le résultat sur l'eau par le comportement de tous ces motoristes qui se croient tout permis. Ils leur manquent pourtant l'essentiel : l'expérience et le bon sens !  
Votre revue devrait défendre bec et ongle cette dernière liberté qu'est la pêche en mer, accessible à tous.  
Il n'est pas besoin d'avoir un bateau pour la pratiquer à tout âge et quels que soient les moyens.  
Si une règle de bon sens devrait voir le jour, ce n'est pas celle sur la pêche du bar : un par jour par pêcheur, mais une règle simple déjà appliquée pour la chasse. Autrement dit des dates de pêche et de non pêche, basées sur les périodes de reproduction. Des mini zones de protection et de non pêche où le poisson aurait tout loisir de se reproduire en tranquillité et, ce faisant, repeupler d'autres zones grâce au surnombre qui en découlera et l'interdiction de toutes pêches sur les frayères, y compris les professionnels, pour certains premiers destructeurs et pollueurs des fonds marins.  
Concernant la réglementation absurde sur la pêche du bar, il serait souhaitable de la modifier pour 2020 en permettant à tous, nord comme sud, le droit de deux bars par jour et par pêcheur et raccourcir les dates de pêche par exemple du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre.  
Si vous avez un doute sur le fait que nous ne sommes plus dans un monde de libertés, eh bien posez-vous cette question : quel loisir nous octroie encore autant de liberté que la pêche en mer ?  
Si vous n'avez pas de réponse vous comprendrez ma colère et mes inquiétudes pour le monde de demain...

Bonjour Monsieur Chapin,

*Votre coup de gueule concernant notre sondage est tout à fait compréhensible et soyez certain que notre attachement à la liberté, et notamment en mer, est tout aussi importante à nos yeux. Et ce, d'autant plus que nous évoluons dans un monde où la tendance est plutôt de sécuriser à outrance (cf. PEM 410 changement division 240).  
Il ne s'agit aucunement d'une prise de position de notre part.  
Par ailleurs les hypothèses que vous lancez pour pallier les difficultés auxquelles l'espèce bar est confrontée sont intéressantes et méritent d'être soulignées.  
Toutefois, ce n'est pas la PEM qui a soulevé ce sujet ou qui entretient le débat : les pontons, réseaux sociaux et autres associations s'en occupent déjà bien assez.  
De plus, il est indéniable qu'il s'agit d'un fait d'actualité majeur aujourd'hui, aussi sensible soit-il. Il est donc de notre rôle, en tant qu'organe de presse, d'essayer de mettre en avant les faveurs qu'il recoit auprès du public. Or dans le cas présent celles-ci sont largement en sa défaveur.  
Plus largement, si un organe de presse s'arrête de parler de sujets « qui risquent de soulever l'appétit féroce de l'État » alors vous n'y trouverez plus grand chose...*

Jean chapin  
Côtes d'Armor

La rédaction